
Discours de la députation de la commune de Bry-sur-Marne (Paris), qui félicite la surveillance de la Convention dans la découverte des complots et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Bry-sur-Marne (Paris), qui félicite la surveillance de la Convention dans la découverte des complots et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 357-358;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29352_t1_0357_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

33

Jacques Claro, volontaire du 6^e bataillon de Paris, paroît à la barre avec le citoyen Dricot d'Hanau, qu'il présente à Convention, non-seulement comme son bienfaiteur, mais comme celui de tous les volontaires dont il a pu reconnoître l'infortune. Fait prisonnier à la reddition de Condé, Claro trouva le moyen de désertier avec Chosson, sergent-major des canonniers dans le même régiment. Arrivés à Hanau sans appui, sans connoissance, sans ressources et malades, ils furent accueillis par le généreux Dricot qui fit bourse et table commune avec eux : sa femme et lui employèrent tous les moyens pour leur rendre la santé; et de tous les soldats français qui ont eu occasion de séjourner à Hanau, il n'en est aucun qui n'ait eu part à leur bienfaisance. Dricot et sa femme étoient patriotes, ils ont été obligés de se réfugier en France pour échapper au tyran de Hesse Cassel, qui n'aime que les esclaves. Ils sont sans biens et sans ressources. Claro demande pour son ami une place dans laquelle il puisse gagner sa vie. La pétition est renvoyée au comité des inspecteurs; on accorde les honneurs de la séance aux pétitionnaires, ainsi que la mention honorable et l'insertion au bulletin de la conduite de Dricot et sa femme (1).

34

Les républicains des communes de Chatou et de Bry-sur-Marne offrent à la Convention le tribut de leur reconnaissance pour le nouveau complot qu'elle vient de déjouer. La première a fourni quatre-vingt-une chemises pour les défenseurs de la patrie, la seconde vingt-et-une chemises, vingt-quatre livres de charpie, deux paires de bas et 227 livres en assignats ; elle offre de plus les prémices de ses travaux pour la fabrication du salpêtre; les députés sont admis à la séance.

La mention honorable et l'insertion au bulletin sont adoptés (2).

a

L'ORATEUR de la Commune de Chatou.

« Citoyens représentants d'un peuple libre, les républicains de la commune de Chatou réunis, vous félicitent des grandes conspirations que vous venez de déjouer, et des abîmes desquels vous venez de retirer encore une fois cette République.

Nous vous invitons, Citoyens, à rester au poste où le bonheur de la patrie vous appelle; et à purger la surface de la République des conspirateurs et des traîtres.

Nous sommes en vedette contre ces malveillants et contre ceux qui oseraient attenter à la République nationale; nous vous ferons un

rempart de nos corps et aucun de nous ne survivra à la honte de devenir l'esclave d'un tyran; la République, une indivisible, la liberté, l'égalité, l'amour des lois et la haine des rois; voilà les vœux que chacun de nous répète chaque jour et que nous nous efforçons de propager dans l'esprit de nos descendants.

Les fléaux de la grêle et de la gelée ont détruit les productions de notre sol depuis plusieurs années; cependant, aux cris des besoins de la patrie, chacun de nous, en républicain, a fait don de ce que son pouvoir lui a permis; les citoyennes y ont joint une somme qu'elles avaient destinée dans le temps pour acquérir des objets de fanatisme; et de tout, formant 81 chemises et 20 bas et guêtres, nous ferons offre sur l'autel de la patrie pour nos frères qui combattent les esclaves des tyrans coalisés contre nous; nous ne pouvons vous offrir de plus dignes représentants que nos corps disposés, au besoin, à voler au combat pour le maintien de la République. » (1).

b

L'ORATEUR de la comm. de Bry-sur-Marne, « Citoyen président, et vous, Citoyens représentants d'une République immense;

La commune de Bry-sur-Marne, département de Paris, district de l'Égalité, m'a chargé de l'honorable mission de vous porter son vœu et aussi de vous faire entendre sa reconnaissance pour vos infinis travaux qui ont créé pour jamais la République française, une, indivisible, et vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce qu'elle soit consolidée sur des bases inébranlables.

Non, Citoyens représentants, nous n'oublions jamais que votre vigilance imperturbable vous a fait découvrir le plus infâme des complots qui tendait à étouffer dans le sang de nos augustes représentants, la plus glorieuse des Révolutions. Toi, Montagne inaccessible à toutes les trahisons du royalisme et de l'aristocratie, dont la foudre vient d'écraser les vipères qui se gorgeaient de notre sang. Toi, dont le nom seul fait sécher d'effroi les tyrans sur leurs trônes. Toi, enfin, qui en déjouant tous les complots du fédéralisme, nous a assuré pour jamais la liberté et l'égalité. Vous tous, Citoyens représentants, n'abandonnez pas le vaisseau de la République au milieu de tant de conjuration, et que les hordes de brigands qui nous entourent, soient écrasées. Je jure, au nom de ma commune, de soutenir la République française, une et indivisible; de faire de nos corps, un rempart à la Convention; de maintenir de tout notre pouvoir la liberté et l'égalité ou plutôt la mort, mille fois préférable à l'esclavage. Citoyens représentants, nous offrons à la patrie, avec enthousiasme, nos faibles ressources matérielles; quant à celles physiques, la mesure est la mort. Nous avons déposé dans les magasins de la nation, tous les objets que nous avons arraché du repaire de la superstition, et tous les outils qui servirent à nous fanatiser, depuis la coquille jusqu'au goupillon; le peu d'argenterie qui était

(1) P.V., XXXV, 104.

(2) P.V., XXXV, 104. *Mess. Soir*, n° 600; *M.U.*, XXXVIII, 331.

(1) C 297, pl. 1024, p. 24, datée 20 germ., signature illisible; B⁴, 21 germ. (suppl¹) et 23 germ. (1^{er} suppl¹); *J. Sablier*, n° 1248; *Débats*, n° 571, p. 393.

d'usage comme calice, soleil et autres, chandeliers de cuivre, deux cloches, deux grilles, plusieurs ornements, tout le linge, trois tombes de plomb que nous avons arraché du sein de la terre dont trois vampires se trouvaient enveloppés.

Nous avons envoyé aussi le peu d'offrandes que nous avons pu faire pour le soulagement de nos frères d'armes, au district de l'Egalité, composées de 21 chemises, de 24 livres de charpie, 2 paires de bas et 227 livres en assignats.

Pour suppléer à la pénurie de nos ressources, nous nous occupons avec zèle à tirer le sel de la terre pour le transformer en salpêtre dont voilà l'épreuve que le maire de notre commune vous présente. Que les satellites et leurs despotes tremblent, il est arrosé de notre sueur, il porte l'empreinte de leur mort.» (1).

(Applaudissements.)

35

Toutes les autorités constituées de la commune des Essarts-la-Montagne paroissent à la barre; elles expriment l'horreur qu'elles ont éprouvée au récit des manœuvres infâmes qui ont un instant menacé la liberté; elles demandent la confirmation d'un nouveau nom qu'elles ont adopté pour leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de division.

Deux membres de la députation donnent, l'un 6 liv., et l'autre 1 liv. 4 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

36

La société populaire de la Maison-Commune présente à la Convention nationale un cavalier jacobin armé, monté et équipé; elle l'invite à ne cesser ses fonctions que lorsqu'elle aura consolidé le bonheur du peuple, qui sera sa récompense. Le président accorde les honneurs de la séance.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation.

Citoyens législateurs,

La Société populaire de la Maison Commune joint son hommage à ceux qui vous sont présentés chaque jour.

Le véritable, le seul hommage digne de vous est de vous imiter, de nous pénétrer de vos principes et de propager vos exemples.

Notre Société n'est composée que de véritables amis de la Liberté et des défenseurs des droits du peuple, dénués de fortune, mais exempts des vices qui l'accompagnent, nous possédons la seule richesse convenable aux républicains, des

(1) C 297, pl. 1024, p. 23, datée 20 germ. non signée; Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); *Ann. patr.*, n° 464; *J. Sablier*, n° 1248.

(2) P.V., XXXV, 104 et 119. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 393.

(3) P.V., XXXV, 105. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); *J. Mont.*, n° 148; *J. Sablier*, n° 1248; *Mon.*, XX, 175. *M.U.*, XXXVIII, 331; *Audit. nat.*, n° 564, p. 3.

bras endurcis aux travaux, des cœurs ardents de patriotisme. Nous ne les offrons point à la patrie, ils lui appartiennent; mais nous jurons qu'ils ne seront jamais qu'à elle, qu'ils n'agiront toujours que pour elle, et, membres dociles du corps dont vous êtes le chef, les patriotes sont assurés du succès dans tout ce que vous déterminerez; nous vous présentons un cavalier jacobin et équipé et choisi dans notre sein; nous ne vous disons pas que les frais de son équipement sont pris sur nos moyens de subsistance, parce que nous ne voulons de subsistance et d'existence que pour la République. Le titre glorieux de cavalier jacobin impose de grands devoirs. Le nôtre les remplira en conservant l'esprit de ceux qui lui confient leurs plus chères espérances.

Citoyens législateurs, mille grâces vous soient rendues! Vous, dont l'œil vigilant perce les plus épaisses ténèbres dont s'enveloppent nos plus lâches ennemis; ne quittez point le vaisseau de l'Etat. Il ne peut arriver au port que sous votre conduite. Eclairés par l'expérience, vous seuls pouvez détourner les orages dont la patrie est encore menacée, ou vaincre ceux dont elle serait encore assaillie. Ne quittez vos fonctions que quand vous nous aurez fait goûter le calme, sous un ciel à jamais serein. Considérez un grand peuple attendant tout de vous comme il se livre tout à vous. Il vous devra son bonheur et le bonheur du peuple sera votre récompense. Vive la République (1).

37

Une députation de la commune de Suresne, district de Franciade, vient présenter du salpêtre à la Convention. Quand nos enfans l'auront usé, dit l'orateur, nous en fournirons d'autre, et si nos bras sont nécessaires pour le lancer, ils sont tout prêts. Nous ne croyons point à la contre révolution; mais point de nobles, point de prêtres, car de tout temps leur génie s'est appliqué à créer, des maux au genre humain... Admis à la séance.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR. Citoyens représentants,

Nous avons fabriqué de quoi foudroyer les léopards de l'Europe; quand nos enfans l'auront usé tu en demanderas d'autre. Et s'il le faut nos bras pour leur lancer; parle, nous sommes tout prêts. Nos ressources sont sans fin comme la République. Malgré tous les faiseurs de complot, que ceux qui ont l'imbécilité de vouloir nous persuader autrement, qu'il lise notre profession de foi : 1°) nous ne croyons point à la contre-révolution parce que nous avons des grands moyens pour l'empêcher; 2°) qu'ils sachent les lâches qui déchirent le sein de leur patrie que leurs trames abominables redoublent notre courage et notre ardeur à des sacrifices sans nombre! Restez à votre poste, intrépides Républicains, nous avons tant de plaisir de

(1) C 300, pl. 1056, p. 29.

(2) P.V., XXXV, 105. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 571, p. 393; *Mon.*, XX, 175.